

Port du Crouesty – BP27 – 56640 Arzon
 Tel 02 97 53 78 07 / Fax 02 97 53 61 35
<http://www.ycca.fr> / ycca@wanadoo.fr

Record de la Vieille – 2019
CHALLENGE VOILES ET VOILIERS
 Annexe aux Instructions de Course

Dates : 16 mars - 13 avril – 19 octobre – 9 novembre 2019

Lieu : Port du Crouesty - Baie de Quiberon

Grade : 5C

Marées à Port Navalo	Coefficient	Pleines Mers		Basses Mers		Ephéméride solaire à Vannes	
		Matin	Soir	Matin	Soir	Lever	Coucher
16 mars 2019	41/44	00H33	13H26	06H13	18H49	07h23	19h16
13 avril 2019	44	---	12H40	05H37	18H08	07h27	20h56
19 octobre 2019	66/61	08H25	20h58	02h48	15h14	08h35	19h15
9 novembre 2019	61/66	03h01	15h13	09h05	21h22	08h07	17h41

1 REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017-2020.
 - 1.2 Les prescriptions de la FFVoile.
 - 1.3 Les règles de jauge Osiris Habitable 2018.
 - 1.4 La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil précisées ci-dessus.
 - 1.6 La langue officielle de l'épreuve est le français.
 - 1.7 Les présentes instructions de course.
- 1.8 Le système d'identification est celui décrit dans la règle 77 des RCV. Par ailleurs, les concurrents devront arborer dans leur pataras la flamme distinctive de la classe, remise à la confirmation d'inscription.

1.9 **Inscriptions:** En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ ou non, et de continuer à courir ou non. Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées aux articles 1.1 à 1.7 et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

1.11 L'équipage minimum sera de deux personnes.

2 AVIS AUX CONCURRENTS :

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel placé sous l'entrée du Yacht Club du Crouesty Arzon.

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE :

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard une heure trente avant l'envoi du 1^{er} signal d'avertissement le jour de son entrée en vigueur.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE :

4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât situé sur la terrasse de la Capitainerie du port du Crouesty.

4.2 Le pavillon Aperçu avec deux signaux sonores (un signal sonore lors de l'amenée) signifie : « La course est retardée. Le signal d'avertissement ne sera pas donné moins de 45 minutes après que l'Aperçu ait été amené ».

5 PROGRAMME DES COURSES

5.1 La régata aura lieu les samedis 16 mars, 13 avril, 19 octobre et 9 novembre 2019.

Briefing à 13h00 dans les locaux du club.

5.2 Mise à disposition du Comité de Course à 14h00.

5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

6 PAVILLON DE CLASSE

Le pavillon de classe est la flamme **NOIRE**.

7 ZONE DE COURSE

La zone de course est située en Baie de Quiberon.

8 PARCOURS

8.1 Les parcours côtiers sont décrits en annexe 1.

9 MARQUES

9.1 Les marques sont des bouées ou des marques officielles (cardinales, danger isolé...)

11 DEPART

Les départs des courses sont donnés en application de la règle 26, modifiée comme suit :

Temps	Signaux	Signification
5'	Envoi du pavillon de classe avec un signal sonore	Avertissement
4'	Envoi du pavillon P, I, U ou noir, avec un signal sonore	Préparatoire
1'	Amenée de P, I, U ou noir avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
0	Amenée du pavillon de classe avec un signal sonore	Départ

Les temps sont décomptés à partir des signaux visuels. L'absence de signal sonore ne doit pas être prise en considération.

- 11.1 Les extrémités de la ligne de départ sont déterminées par le mât du bateau Comité de Course portant le pavillon orange et soit :
- le côté parcours de la marque de départ.
 - le mât d'un bateau comité arborant un pavillon Orange
- 11.3 Un voilier qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle A 4.2 des RCV.

13 ARRIVEE

- 13.1 Les extrémités de la ligne d'arrivée sont déterminées par le mât d'un bateau comité de course portant le pavillon Orange et arborant un pavillon Bleu et le côté parcours d'une marque de parcours.

14 SYSTEME DE PENALITES

Le système de pénalité pour infraction à une règle du chapitre 2 est la règle 44.2 des RCV – Pénalité de deux tours (720°) dans le même sens. Tous les concurrents ayant effectué une pénalité de rotation pour une règle du chapitre 2 doivent déposer une reconnaissance écrite dans le délai prescrit au § 16.1 des IC.

15 TEMPS LIMITE

- 15.1 Temps limite du premier bateau pour finir : 4 heures.
- 15.2 Les voiliers ne réussissant pas à terminer dans le temps limite calculé ainsi : **2 minute par mille nautique** du parcours ajoutées au temps du premier classé dans la seconde moitié des partants^o sont classés « DNF ». Ceci modifie la règle 35 des RCV. La clôture de la ligne d'arrivée sera annoncée à la VHF.
- ^oExemple : si la classe compte 8 partants pour la course concernée, le temps limite sera décompté à partir de l'heure d'arrivée du 5^{ème} concurrent de la classe.*

16 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles auprès du secrétariat du club.
- 16.2 Le concurrent qui réclame doit remettre sa déclaration au secrétariat du Club dans l'heure qui suit la clôture de la ligne d'arrivée pour la dernière course du jour, après avoir satisfait aux obligations de la règle 61.1 (a) et notamment s'être signalé au Bateau Comité à l'arrivée et s'être assuré que le Comité lui en a accusé réception et en particulier en faisant constater la présence d'un Pavillon B ou Rouge, (un voilier de moins de 6 mètres n'a pas besoin d'arborer ce pavillon).
- 16.10 L'article 14 et l'article 18.1 des présentes instructions de course ne pourront faire l'objet de réclamations entre concurrents. Ceci modifie la règle 60.1 (a) des RCV.

17 CLASSEMENT

- 17.3 Les règles A2 et A4 des RCV s'appliqueront.
- 17.4 Le classement Officiel sera le meilleur temps effectué sur l'année 2018, le trophée sera remis le 10 novembre après la dernière journée.
- 17.5 Un classement par point sera mis en place sur l'ensemble des courses en 2018

18 REGLES DE SECURITE

- 18.1 **Contrôle de sortie et de retour des concurrents - émargement** : Les concurrents devront émarger sur les listes mises à leur disposition dans le hall d'entrée du club avant le départ sur l'eau et au retour à terre.
- Emargement Départ : L'émargement sera clos à 12h15.
- Emargement Retour : Les concurrents doivent émarger avant l'heure limite du dépôt des réclamations.

Le non-respect de l'émargement entraînera une pénalité de 30 % appliqués au temps réel.

- 18.2 Tout concurrent qui abandonne doit le signaler par VHF au bateau du Comité de Course et obligatoirement, dès son retour à terre, au Secrétariat du Club de l'YCCA. Faute de quoi, le jury pourra prononcer son exclusion de l'épreuve

- 18.3 **VHF**: Le canal de vacation radio attribué : sera précisé lors du briefing.
Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire à bord.
- 18.5 **Matériel de sécurité** : Chaque voilier devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par la réglementation en vigueur.
- 18.6 Le port d'un équipement individuel de flottabilité est fortement préconisé, indépendamment des séries pour lesquelles il est obligatoire. Si le pavillon **Y** est envoyé sur les bateaux Comité, le port d'un équipement individuel de flottabilité est alors obligatoire ; à défaut, le bateau pourra se voir disqualifié.

22 BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : flamme ou pavillon YCCA.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

29 DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DESIGNES

Présidents du Comité de Course : Philippe BORAUD, Marc EYMOND, Michel GOLDFARB, Yves KUNA, James REUTIN

Présidents du Jury : Marc EYMOND, Yves KUNA

ANNEXE 1 - Parcours

La zone de départ, et celle d'arrivée, sont situées en Baie de Kerjouano, aux coordonnées approximatives :

47°30. 880 N – 002°53. 230 W

Le parcours comporte trois marques à contourner :

La Cardinale Sud Méaban
La marque de danger isolé « l'épieu »
Le rocher de la Vieille

Ces marques à contourner peuvent être prises dans l'ordre choisi par les concurrents ; toutefois, **ils devront impérativement** respecter la contrainte suivante : ils devront **enchaîner les marques « Sud Méaban » et « l'épieu » , ou vice versa**, selon le parcours qu'ils auront choisi.

Les possibilités de parcours étant :

Départ
Sud Méaban à contourner en la laissant sur bâbord
L'épieu à contourner en le laissant sur tribord
La Vieille à contourner
Arrivée

Départ
L'épieu à contourner en le laissant sur tribord
Sud Méaban à contourner en la laissant sur bâbord
La Vieille à contourner
Arrivée

Départ
La Vieille à contourner en la laissant sur bâbord
L'épieu à contourner en le laissant sur bâbord
Sud Méaban à contourner
Arrivée

Départ
La Vieille à contourner en la laissant sur tribord
Sud Méaban à contourner en la laissant sur tribord
L'épieu à contourner
Arrivée

.....